

**Niveau SECONDE**  
**Année Scolaire 2018-2019**

## 1. LES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION (EE)

Les élèves de seconde doivent choisir 2 enseignements d'exploration :

<b>1<sup>er</sup> Enseignement au choix : EE n°1</b>	<b>2<sup>ème</sup> Enseignement au choix : EE n°2</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sciences Economiques et Sociales (SES)</li> <li>- Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion (PFEG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SES : s'il n'a pas été choisi en EE n°1</li> <li>- PFEG : s'il n'a pas été choisi en EE n°1</li> <li>- Méthodes et Pratiques Scientifiques</li> <li>- Méthodes et Pratiques Scientifiques Anglais</li> <li>- Littérature et Société</li> <li>- Nature et Littérature*</li> <li>- Création et Activités Artistiques: théâtre*</li> <li>- LV3 : italien*/ portugais*/ arabe*/ japonais*</li> <li>- Informatique et Création du Numérique</li> </ul>

\*affectation contingentée

**Le choix de ces 2 enseignements est définitif au moment de l'inscription.  
Aucune modification ne sera effectuée après l'inscription de l'élève au lycée.**

## 2. LES OPTIONS FACULTATIVES

L'élève peut choisir **une option facultative** en plus des EE :

- Latin (2h)
- Grec (2h)
- Musique (2h)
- EPS (3h)

Certaines options sont susceptibles de se dérouler en fin de journée (de 16h30 à 18h30 voire 19h30).

**L'élève, s'il choisit une option au moment de son inscription au lycée, s'engage à y assister toute l'année. Il ne pourra pas se désister après son inscription.**

## 3. LES SECTIONS EUROPEENNES

L'inscription dans une section européenne (SE) se fait à partir d'une sélection effectuée par une commission sur la base des bulletins notes de 3<sup>ème</sup> et d'une lettre de motivation. **Le dossier doit avoir été transmis au plus tard le 22 juin 2018.**